

N° 26/5.15

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 744'000.00 POUR LES AVANT-PROJETS DES AMENAGEMENTS DE SURFACE, ROUTIERS, SPORTIFS, PAYSAGERS ET DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES EN RELATION AVEC LE REAMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET LA CREATION D'UN CENTRE AQUATIQUE



Infrastructures, énergies et espaces publics

Aménagement du territoire et développement durable

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 6 mai 2015

Première séance de commission : mercredi 13 mai 2015, à 18 h 30, salle des Commissions, 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ASPECTS TECHNIQUES	3
2.1	Parking souterrain	3
2.2	Giratoire du Bochet et carrefour vers la Morges	4
2.3	Aménagements de surface, routiers, sportifs et des infrastructures souterraines	4
2.4	Aménagements paysagers	4
2.5	Appui d'un bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage	5
2.6	Mise en œuvre d'une plateforme de gestion documentaire	5
3	ASPECTS FINANCIERS	5
3.1	Plan des dépenses	5
3.2	Plan des investissements	6
3.3	Tableau financier	6
4	CONCLUSION	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le PPA du Parc des Sports prévoit un certain nombre d'aménagements qui verront son aspect se modifier radicalement.

Outre un centre aquatique actuellement à l'étude d'une société anonyme, un parking souterrain d'une capacité de 650 à 900 places devrait être construit. Les places de parc en surface se verront ainsi intégrées dans cette nouvelle infrastructure. Ces deux ouvrages auront des incidences notables sur l'aménagement des terrains de sport et de surface, des cheminements ainsi que des accès à cet espace remodelé.

L'objectif de ce préavis est de permettre d'effectuer les études d'avant-projets pour le futur parking souterrain, pour la réalisation d'un nouvel accès avec la création d'un giratoire à la hauteur du chemin du Bochet ainsi que pour la modification du carrefour vers la Morges.

Il permettra de réaliser également les avant-projets sur les interventions à planifier de tout le périmètre en ce qui concerne les aménagements de surface, routiers, sportifs, infrastructures souterraines et paysagers.

Le dossier étant fort complexe, nous souhaitons nous attacher les services d'un bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage (BAMO) afin de garantir un fonctionnement optimal du projet et de nous appuyer pour l'établissement des cahiers des charges.

Cette première phase d'études permettra de disposer d'une vision globale des interventions, d'une vérification des faisabilités, d'esquisses et de plans d'avant-projets, et des premiers devis permettant de cerner les coûts du réaménagement du Parc des Sports. Sur cette base, nous pourrons ensuite présenter au Conseil communal les demandes de crédit pour l'élaboration des projets définitifs et pour les procédures d'appels d'offres publics de construction, ceci pour tous les ouvrages à réaliser dans le périmètre du PPA.

2 ASPECTS TECHNIQUES

2.1 *Parking souterrain*

La réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports ressort de l'étude sur la politique de stationnement de la Ville de Morges dont le rapport final a été publié en mai 2011. Le but de la politique de stationnement communale est de formaliser les objectifs du plan directeur communal (PDCoM) à travers la gestion du stationnement public, à savoir :

- inciter les pendulaires à utiliser les transports publics ;
- favoriser le stationnement des habitants près de leur domicile ;
- favoriser l'accès aux commerces et aux services ;
- redistribuer et requalifier l'espace public.

Le plan directeur des circulations (PDCirc) actuellement en cours de validation auprès du Canton reprend ces objectifs en positionnant un parking sous les quais (variante de gestion et de localisation du stationnement qui ressort de l'évaluation multicritères du rapport sur la politique de stationnement de la Ville de Morges) et un parking souterrain au Parc des Sports. La capacité totale de ce dernier doit également reprendre les besoins en stationnement supplémentaires liés à la réalisation du centre aquatique. Hormis ce supplément de places affectées, l'objectif de la commune de maintenir le nombre de places de stationnement actuel serait atteint. Les places de stationnement de la rue Louis-de-Savoie, des quais et des rues avoisinantes pourraient être remplacées dans des parkings souterrains sous les quais et au Parc des Sports.

Ainsi, 350 places seraient assurées par la construction du parking sous les quais et 650 places dans celle du parking souterrain au Parc des Sports. L'avant-projet de parking au Parc des Sports doit résulter de l'analyse de différentes variantes pour la réalisation de l'ouvrage. Celles-ci devront tenir compte du nombre de niveaux et de places, de la ou des trémies d'accès et des accès piétons au parking. Le cahier des charges fixera les aboutissements techniques ainsi qu'une proposition rationnelle d'exploitation par rapport à la construction de l'ouvrage.

En outre, des mesures d'accompagnement et de circulation seront élaborées en partenariat avec un bureau d'ingénieur en circulation. Le dossier géotechnique élaboré dans le cadre de l'étude du centre aquatique servira de base et des sondages complémentaires seront entrepris selon les besoins.

2.2 Giratoire du Bochet et carrefour vers la Morges

L'accessibilité du trafic motorisé du Parc des Sports selon le PPA doit se faire dans le futur par trois giratoires exclusivement. Deux sont déjà existants. Il s'agit de ceux du Petit-Bois et de Bonjean. Un nouvel ouvrage est prévu au niveau du chemin du Bochet et l'accès à proximité de la Morges sera condamné. Cette nouvelle configuration permettra une bonne répartition de la pénétration au sein du Parc des Sports mais aussi une amélioration de l'accès au quartier Uttins-Sorby à ses habitants. Si dans une première phase, la rue des Vignerons reste ouverte au trafic, celle-ci devrait être fermée à la circulation lorsque le carrefour de la place Dufour sera terminé. Le PDCirc actuellement en cours de validation auprès du Canton prévoit un giratoire du Bochet avec un diamètre de 28 mètres. Des études de trafic avec un bureau d'ingénieurs spécialisé permettra d'affiner le concept définitif pour ce secteur, ceci aussi bien au niveau des dimensions des ouvrages que des flux de trafic induits par ces modifications, à court comme à long terme.

2.3 Aménagements de surface, routiers, sportifs et des infrastructures souterraines

L'adoption du PPA Parc des Sports entraînera une réorganisation complète de l'affectation des surfaces, avec pour conséquence la construction, reconstruction ou adaptation des aménagements et des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du secteur.

Les réflexions commenceront par les études préliminaires, comprenant la définition des objectifs et l'inventaire des besoins techniques, les études de faisabilité et les procédures de choix des mandataires. Sur ces bases suivra l'élaboration des avant-projets.

L'objectif de ces études sera de définir le plus précisément possible les mesures concrètes à mettre en place et d'en estimer les coûts. On peut citer de façon non exhaustive les éléments déjà identifiés qui devront faire l'objet de ces études, en sus de ceux cités sous 2.1 et 2.2 :

- accès aux périmètres, cheminements à déplacer, à créer,
- infrastructures souterraines à construire, adapter ou déplacer,
- protections contre les crues, risques de débordement de la Morges à maîtriser,
- passerelles sur la Morges, modification et adaptation,
- aménagements sportifs, provisoires et définitifs,
- mobilier urbain et plantation d'arbres,
- éclairage pour les zones publiques et pour les terrains de sport.

Pour les aménagements sportifs, seules les réalisations de surface sont prises en compte. Les études des tribunes et des vestiaires qui équiperont les terrains de sport ne sont pas comprises dans la présente demande de crédit.

2.4 Aménagements paysagers

L'adoption du PPA Parc des Sports et des projets ci-dessus mentionnés entraînera un réaménagement notable du site. Afin de garantir une implantation harmonieuse de tous ces équipements et infrastructures, il convient de définir un concept paysager. Une première étape vise à engager un avant-projet des aménagements paysagers.

Dès que l'implantation des équipements et des infrastructures sera précisée, il conviendra d'engager une étude détaillée des aménagements paysagers. Cette étude présentera notamment l'implantation précise des aménagements, le choix des matériaux, des essences, du mobilier urbain et le cahier des charges architectural pour la construction d'édicules tels que toilettes publiques, kiosque, etc. Le montant de cette étude n'est pas compris dans la présente demande de crédit.

2.5 Appui d'un bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage

Appelé communément BAMO, le bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage est un partenaire incontournable lors de la réalisation de projets importants et/ou complexes pouvant mettre en relation des partenaires forts différents. L'expérience accumulée par ce genre de bureaux sur de grands projets est un facteur facilitateur dans le déroulement des procédures.

Au vu des interventions nécessaires dans le périmètre du PPA du Parc des Sports et de la coordination souhaitable entre les partenaires privé et public, la Municipalité souhaite s'associer les services d'un BAMO dans le cadre de ce projet. Il apportera également son appui pour l'établissement des cahiers des charges.

2.6 Mise en œuvre d'une plateforme de gestion documentaire

Un projet de l'envergure du réaménagement du Parc des Sports possède ou va générer des centaines de documents en formats papier ou électronique. Plusieurs partenaires devront coordonner leurs démarches de projets et de réalisations sous l'égide du comité de projet chargé d'assurer un bon déroulement de toutes les opérations. Les échanges organisés et sécurisés, entre nos services et ces nombreux intervenants doivent être gérés de manière professionnelle.

Notre structure informatique standard, orientée vers l'interne pour le bon fonctionnement de nos services, ne suffira pas à garantir la distribution, le stockage et le classement, ainsi que l'archivage, l'historique et la gestion du cycle de vie de cette énorme masse de documents. Nous souhaitons acquérir les services d'une entreprise spécialisée qui sera chargée de fournir le support et la plateforme de gestion documentaire. Cette démarche se fera en étroite collaboration avec notre Service informatique et avec le bureau d'assistance au maître de l'ouvrage.

3 ASPECTS FINANCIERS

3.1 Plan des dépenses

Les montants ci-dessous sont basés sur des offres ainsi que des estimations basées sur d'autres projets partiels, à l'étude ou réalisés sur le territoire communal.

Avant-projet du parking souterrain	CHF	165'000.00
Avant-projet du giratoire du Bochet et du carrefour de la Morges	CHF	100'000.00
Avant-projet des aménagements de surface, routiers, sportifs, et des infrastructures souterraines	CHF	354'000.00
Avant-projet des aménagements paysagers	CHF	50'000.00
Bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage	CHF	50'000.00
Système de gestion documentaire du projet	CHF	25'000.00
Total	CHF	<u>744'000.00</u>

3.2 Plan des investissements

Un montant de CHF 350'000.00 figure en priorité 1 au plan des investissements 2015 sous la rubrique " Parc des Sports : aménagements de surface et infrastructures – crédit d'étude pour avant-projet " ainsi qu'un montant de CHF 200'000.00 figure en priorité 1 au plan des investissements 2015 sous la rubrique " PPA Parc des Sports : concept aménagement paysager ".

Ce préavis regroupe l'ensemble des avant-projets du périmètre du Parc des Sports et non pas seulement le parking souterrain et le giratoire du Bochet. En effet, contrairement à la planification initiale et afin de disposer d'une vision globale de tous les aménagements sur le périmètre du Parc des Sports, il a été décidé d'aller jusqu'au stade d'avant-projet pour l'ensemble des ouvrages constituant ce PPA. Ceci entraîne par conséquent une augmentation du crédit d'étude.

3.3 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2015	2016	2017	2018	2019
						et suivants
Dépenses	744'000	200'000	300'000	244'000		
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	744'000	200'000	300'000	244'000	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2016
Année bouclage du préavis	2018
Taux d'intérêt au 31.12.2013	1.78%

	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants
Charge d'intérêts	7'284	7'284	7'284	7'284	7'284
Charge d'amortissement	-	74'400	74'400	74'400	74'400
Autres charges					
<i>Chapitre</i>					
Recettes					
<i>Chapitre</i>					
Total fonctionnement	7'284	81'684	81'684	81'684	81'684

Les premières dépenses sont dévolues aux études d'avant-projets pour le parking souterrain ainsi que les accès au PPA du Parc des Sports (giratoire du Bochet et carrefour vers la Morges). Les autres aménagements se feront par la suite.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 74'400.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella